

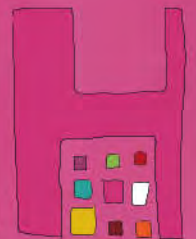
Comité Responsable
12 avril 2019

LE MAL LOGEMENT

7^E PDALHPD

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTION POUR
LE LOGEMENT ET
L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES
DÉFAVORISÉES

2019 - 2023





7^{ÈME} PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Comité Responsable
12 avril 2019

UNE DEMARCHE CONJOINTE



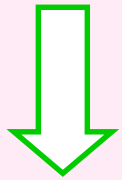
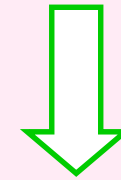
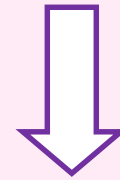
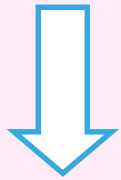
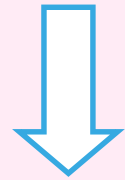
PRECARITE
ENERGETIQUE

Non
décence

HABITAT INDIGNE

INSALUBRITE

PERIL



HABITER
MIEUX
2012

SLIME
2017

CPLD
2005

PLHI
2006

Commune

ANAH

Département

PARC SOCIAL

PARC PRIVÉ

ARS / DDTM
Collectivités

DDTM
2010

CAF
2007

Animations
territoriales
2012

INCURIE
2017

Collectivités

ARS / DDTM
Département



Ordre du jour :

1. La lutte contre la non décence des logements:

Bilan et perspectives de la Commission pour le Logement Décent (CPLD)

1. La lutte contre l'habitat indigne:

A- Bilan et perspectives du Pôle Départemental de lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)

B- Point sur le péril : témoignage de la Ville de Nîmes

C- Le Traitement des situations d'incurie, perspectives

3. Service Local d'Intervention pour la Maitrise des Energies (SLIME) :

Bilan et perspectives





Comité Responsable
12 avril 2019

La lutte contre la non décence des logements



Les aides au logement en 2018 :

	Nombre de bénéficiaires	Montant total versé	Aide moyenne mensuelle
AL	51 106	140 300 000 €	228 €
APL	28 633	77 500 000 €	225 €
Total	79 739	217 800 000 €	232 €

700 ouvertures de droits par semaine

L'aide moyenne mensuelle est de passée de 241 (2017) à 232€





Comité Responsable
12 avril 2019

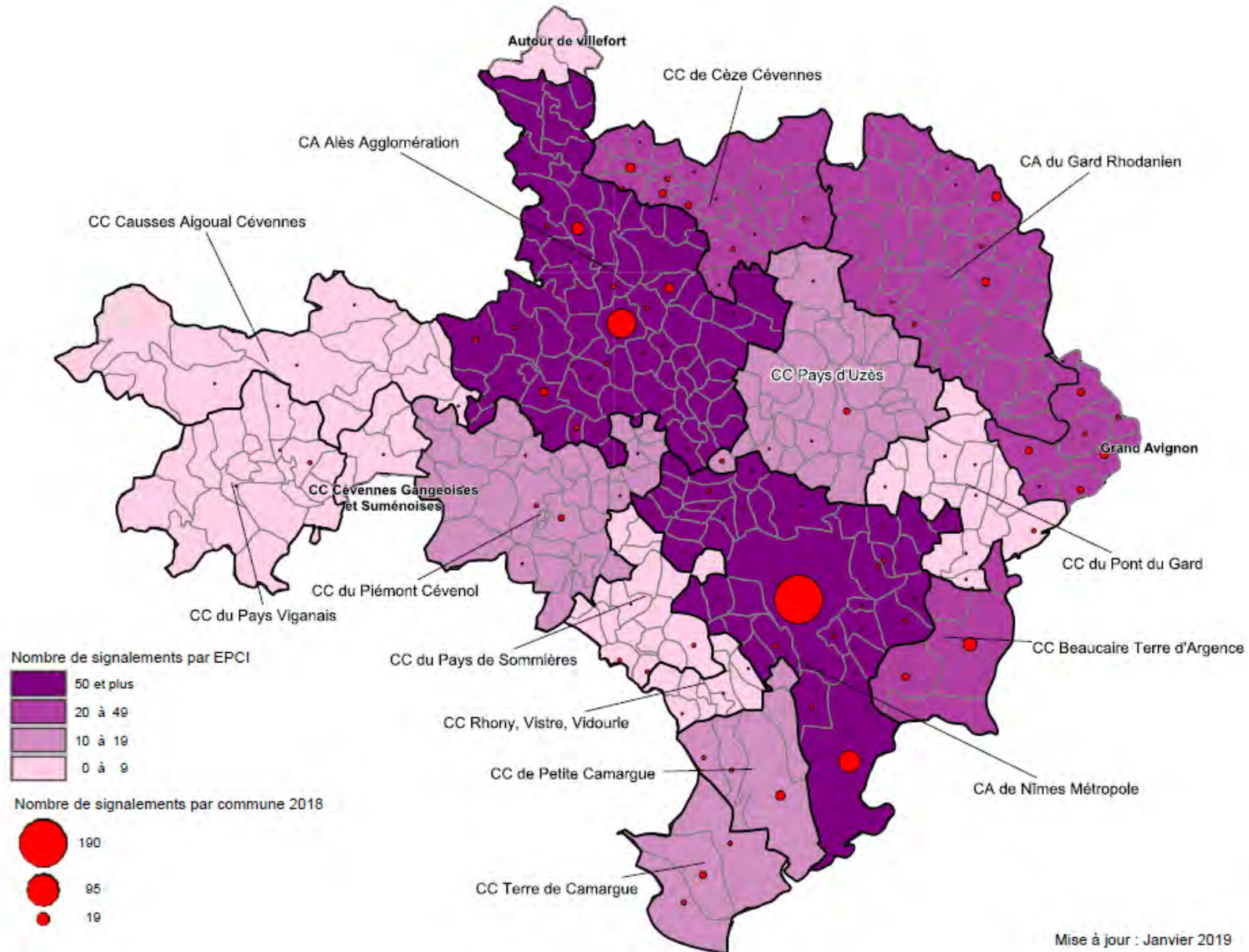
**La Commission Pour le Logement
Décent
pilotée par la CAF
Point de centralisation des signalements**



Dossiers examinés en Cpld de 2007 à 2018 : 145% de progression



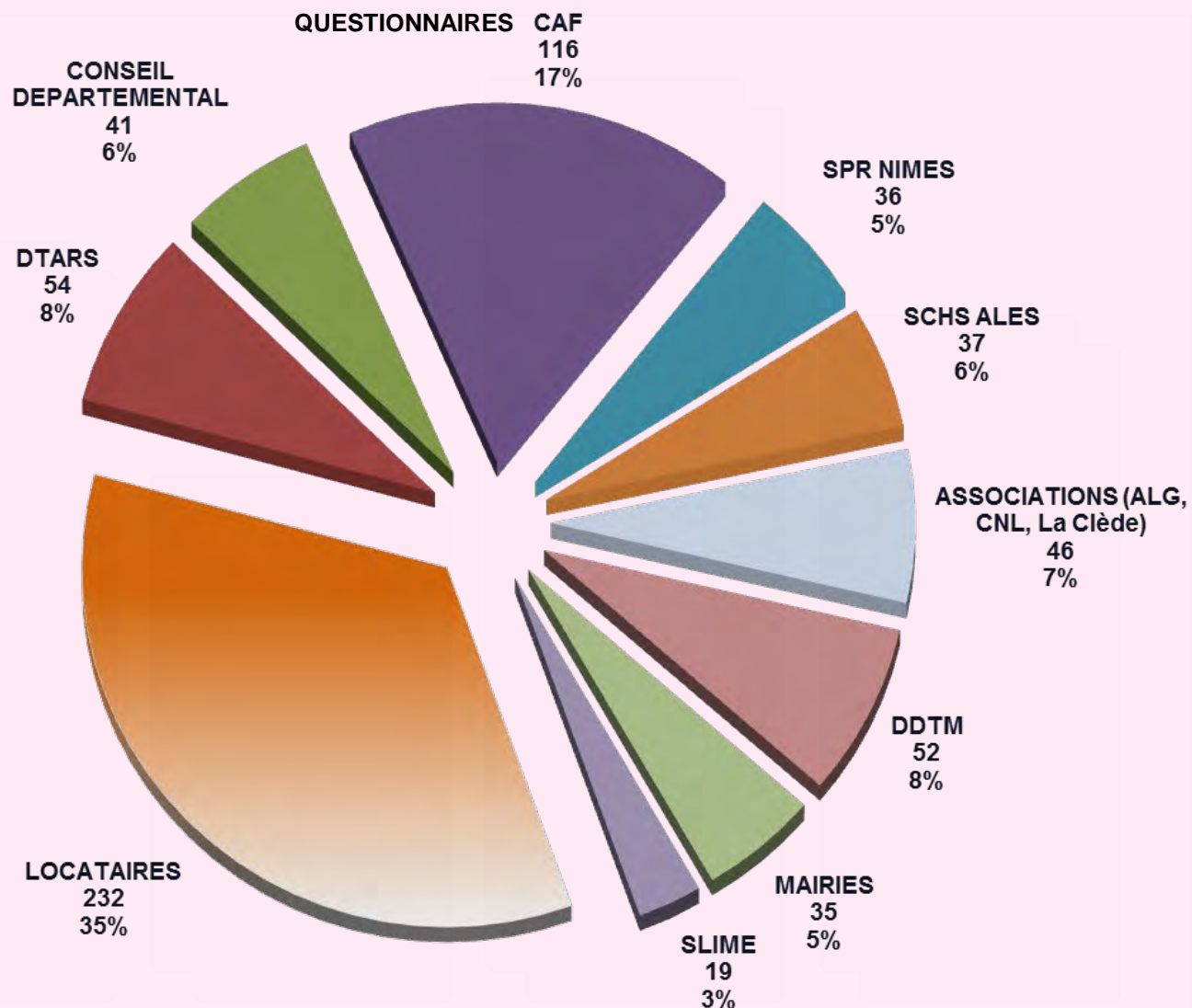
Origine géographique des signalements



CPLD : point de centralisation des signalements (chiffres 2018)

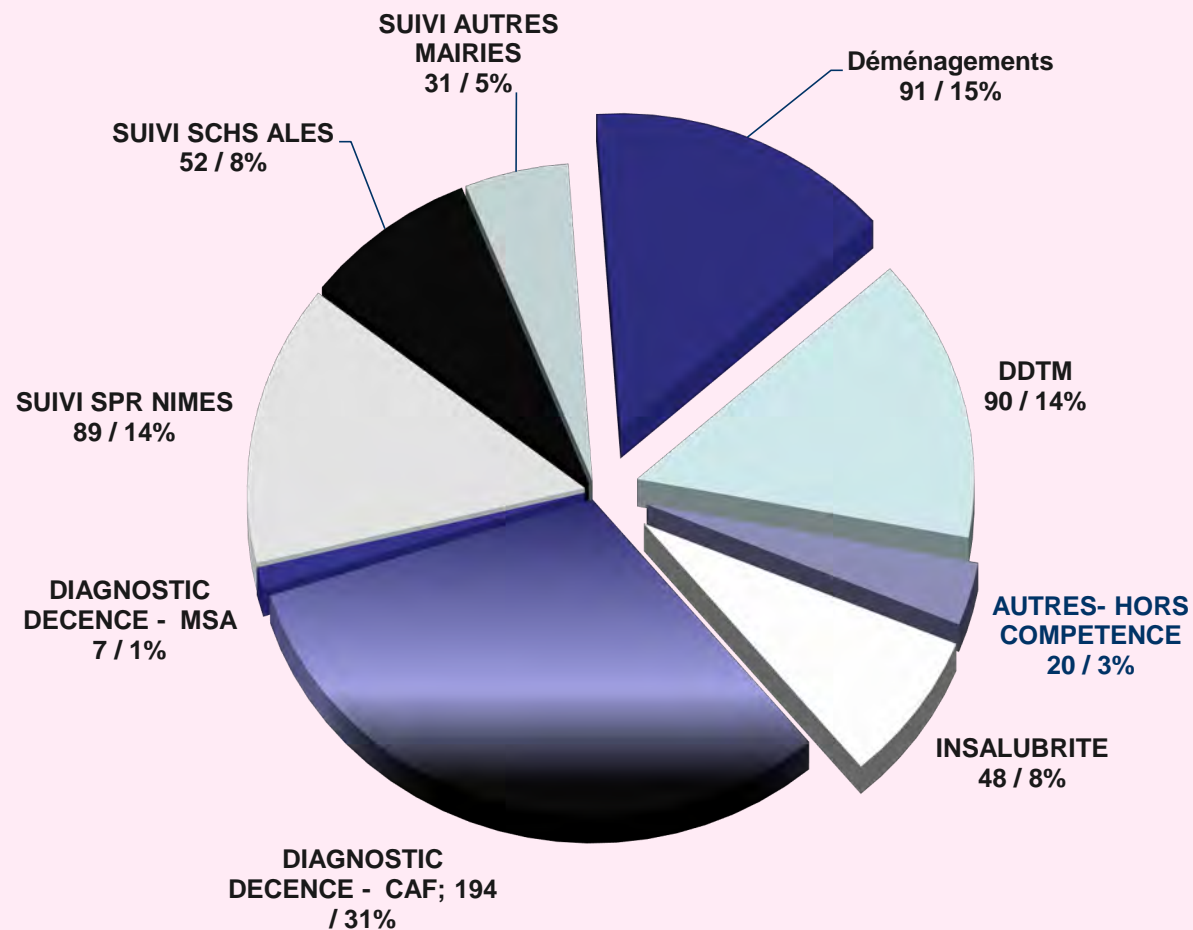
Pôle Logement

**15% des logements
signalés sont gérés par
des agences
immobilières**

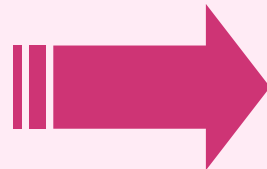
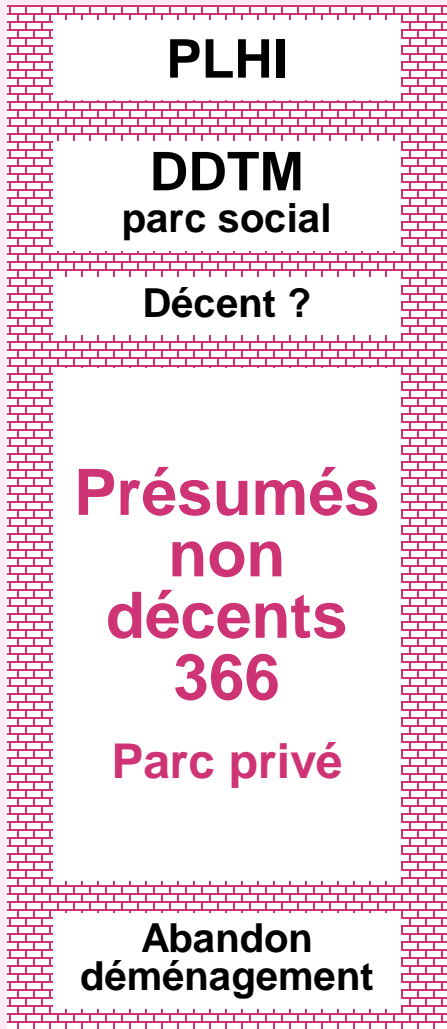


Orientation des dossiers (chiffres 2018)

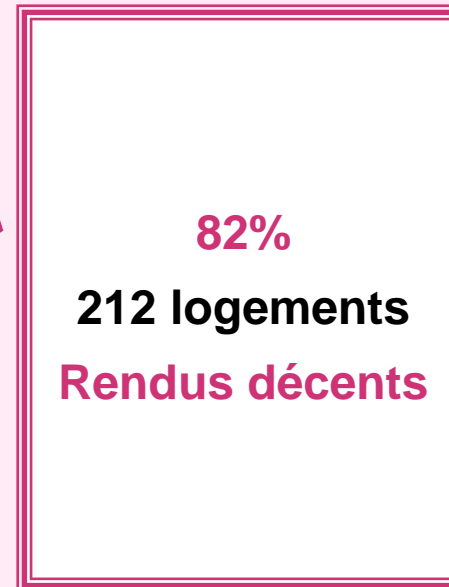
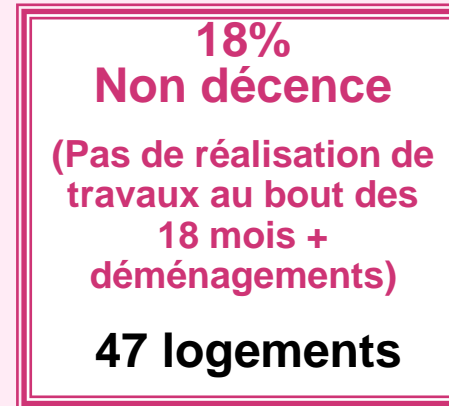
Pôle Logement



CPLD
point de
centralisation des
signalement



CAF





Comité Responsable
12 avril 2019

La CAF

Acteur premier de l'action de lutte contre le logement non décent dans le parc privé



Conservation (loi Alur)

Rapport constatant la non décence Conséquences sur le délai de 18 mois de conservation

**Obligation pour le
bailleur de
remettre le
logement aux
normes décence**

**Droits AL
conservés**

**Pour le locataire,
paiement du seul
loyer résiduel**



Conservation (loi Alur)

Au terme de la période conservée (max. 18 mois)

Logement mis aux normes

- **Rappel au bailleur de l'AL conservée**
- **Remise en cours de l'AL**

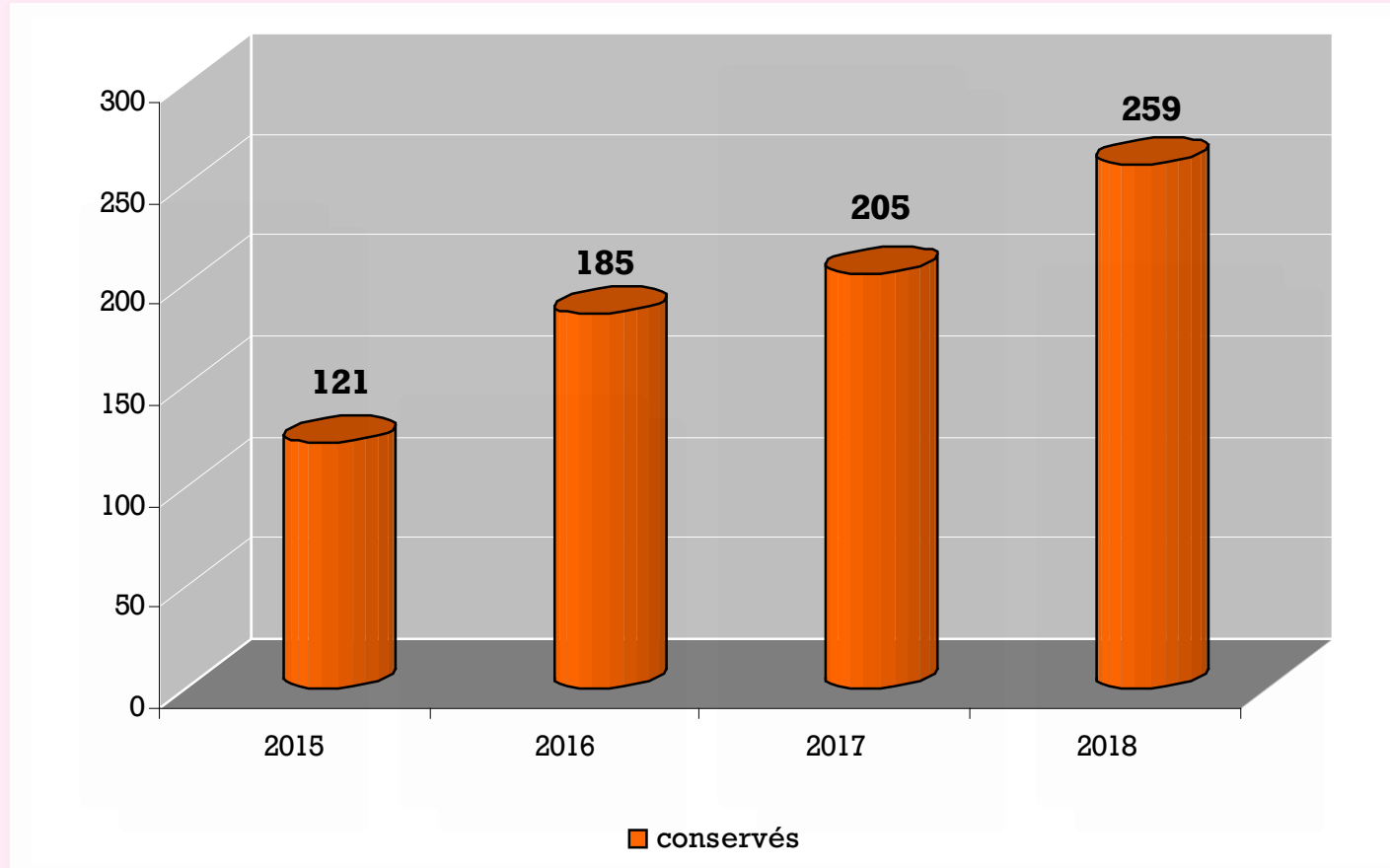
Logement non mis aux normes

- **Perte de l'AL conservée pour le bailleur**
- **Pour le locataire : loyer à nouveau dû intégralement sans versement d'AL (1)**

(1) possibilité de renouvellement de la conservation 2 fois 6mois sous certaines conditions



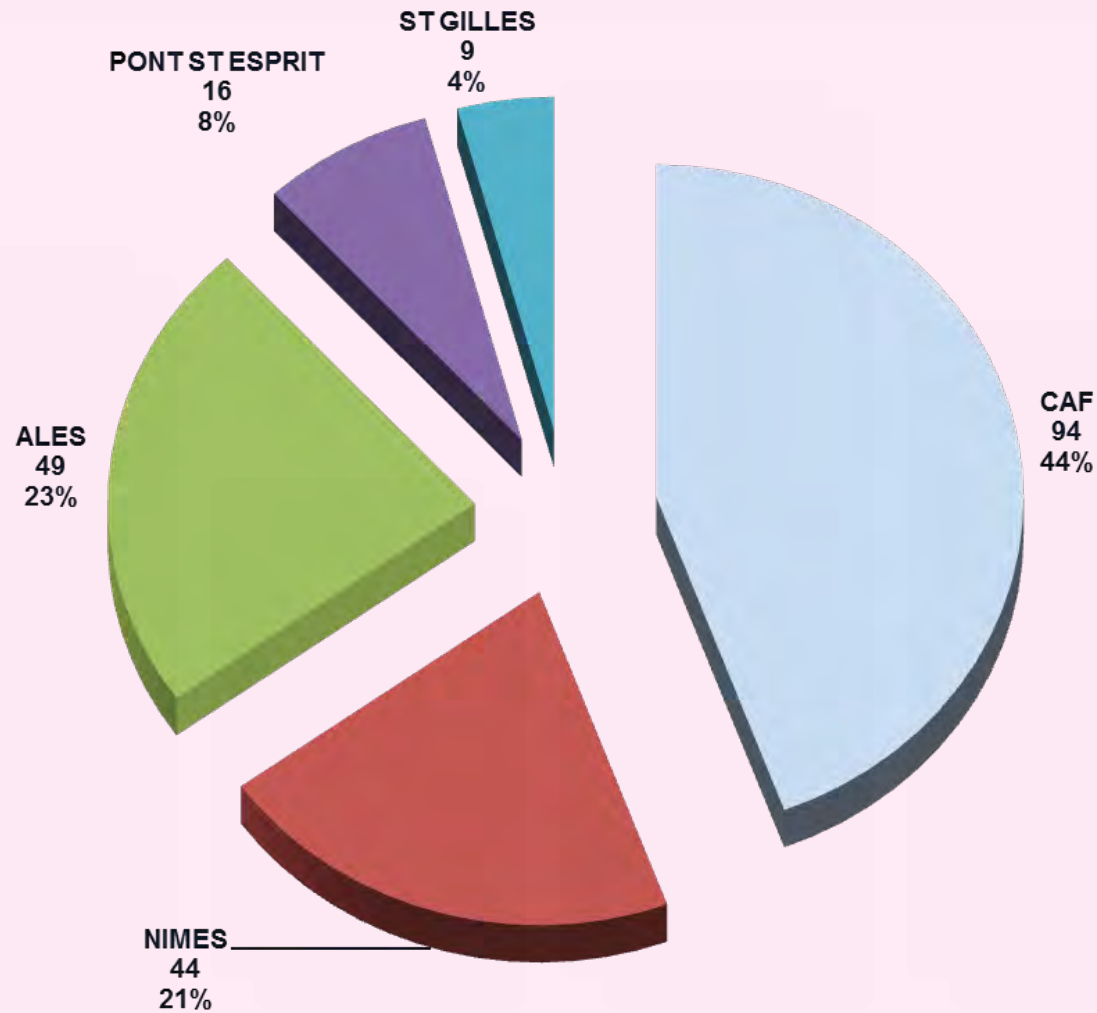
Evolution des conservations



- 102 contre visites (diagnostics Caf)
- 140 conservations sur diagnostic Caf et 89 levées de conservation
- 119 conservations sur rapports de partenaires conventionnés et 53 levées de conservation
- **770 conservations depuis 2015**



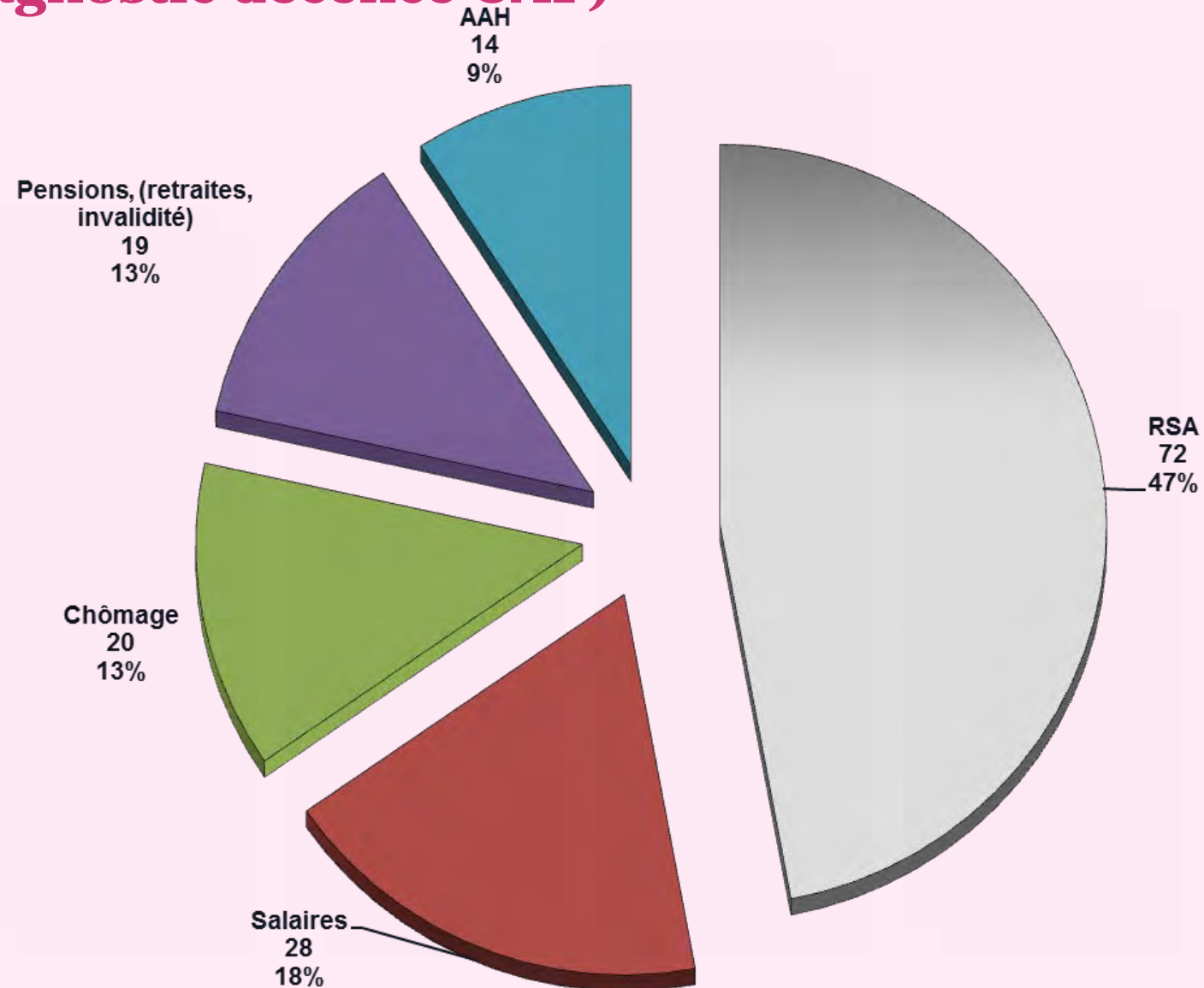
Logements rendus décents par la Caf et ses partenaires en 2018



212 Logements rendus décents en 2018



Nature des ressources des locataires en 2018 (diagnostic décence CAF)



Dans le cadre de la prévention des expulsions Partenariat Caf / Cd

- Passage en commission à 12 mois de conservation pour les dossiers dont les bailleurs n'ont pas la volonté de réaliser les travaux
- Orientation vers un travailleur social pour accompagner la famille vers un relogement
- 14 dossiers examinés en 2018



Dispositif de veille des logements non décents reloués en 2018

Rapprochement des logements non décents avec les ouvertures de droit AL

- 13 logements avérés non décents suite à nouvelle visite
- 15 logements rendus décents par le bailleur sans que la Caf en soit avertie
- 1 logement frappé par un arrêté d'insalubrité.

=> possibilité d'une action pénale



Quelques photos



Quelques photos



Autres actions de communication marquantes

Réunions d'information auprès des :

- Acteurs sociaux : 7
- Mairies et Élus : 1
- Bailleurs : 3

**Informations faites aux bailleurs lors des diagnostics
décence sur leurs droits et devoirs envers leurs locataires
et la Caf**







Comité Responsable
12 avril 2019

Commission Pour le Logement Décent (CPLD)

Perspectives



Pôle Logement

Perspectives

- **Maintenir et optimiser le rôle de la Cpld**
- **Poursuivre l'information des bailleurs** sur leurs droits et obligations dans le cadre de la non décence
- **Développer le conventionnement avec les partenaires (notamment ceux maîtres d'ouvrage d'OPAH)**
- **Pérenniser la coordination Cpld/Slime**
- **Développer la Cpld sociale** aux dossiers suivis par les partenaires
- **Renforcer la politique de répression des marchands de sommeil** par une coordination interne Caf entre le Pôle Logement et le Service Fraude pour optimiser le rôle du Plhi pénal.





Comité Responsable
12 avril 2019

La lutte contre l'habitat indigne

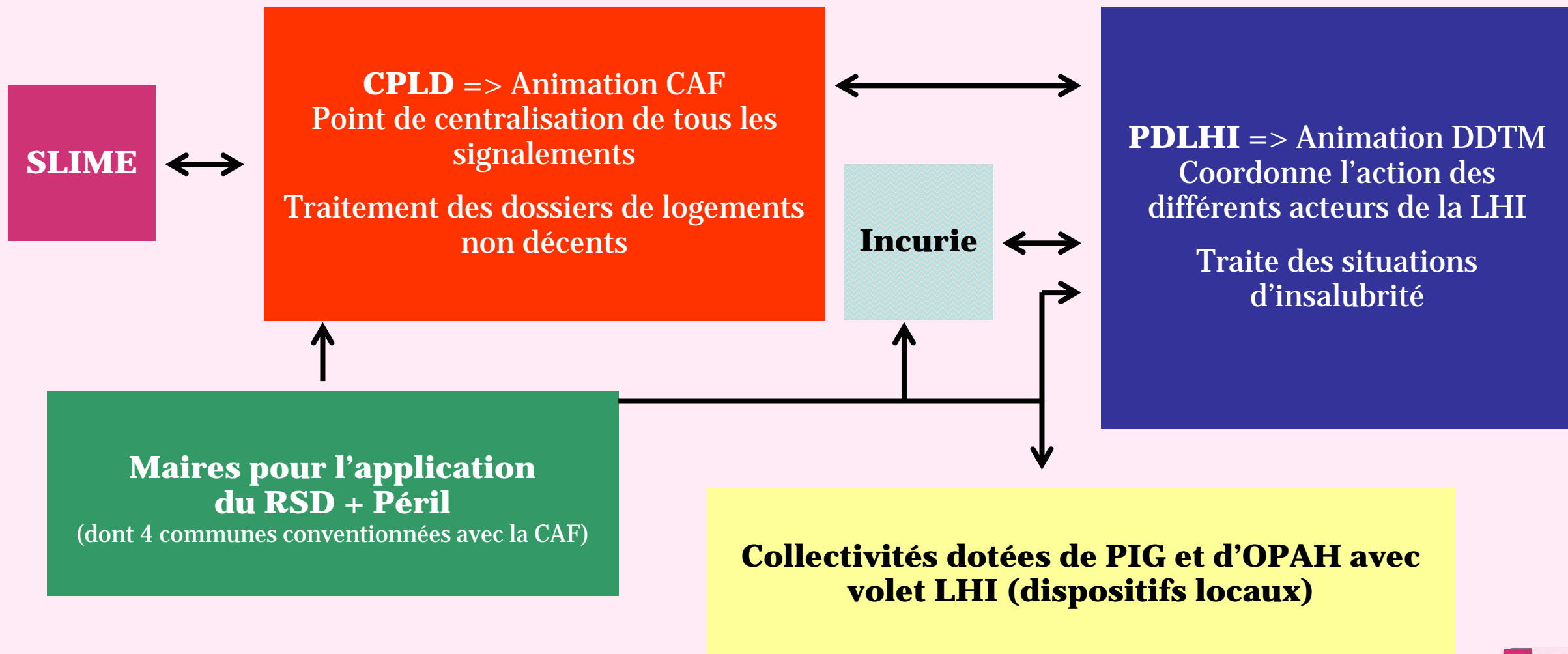




Comité Responsable
12 avril 2019

**Bilan du pôle Départemental de Lutte contre
l'Habitat Indigne (PLHI)
pilote par la DDTM
Bilan 2016 / 2018**

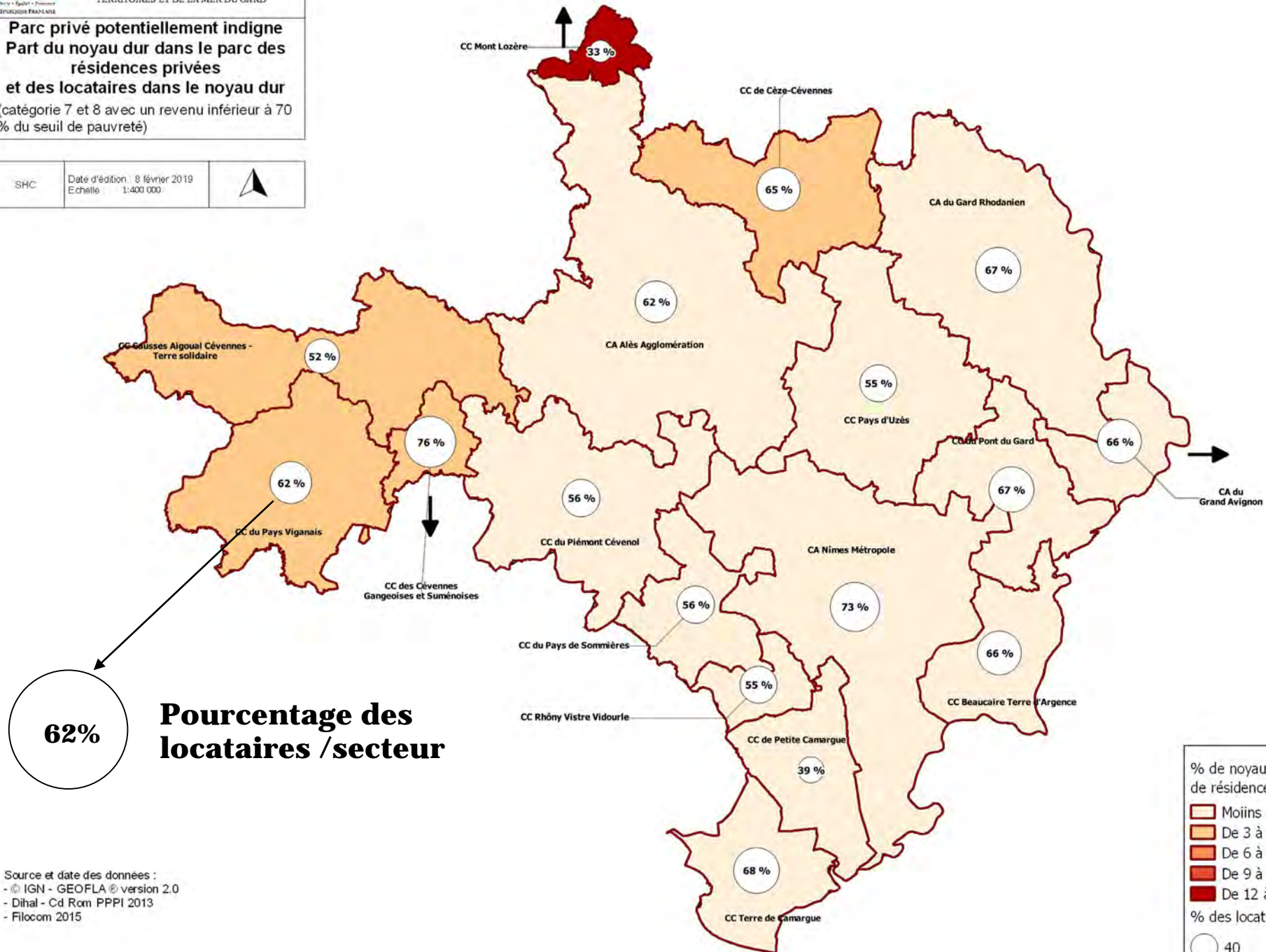
L'organisation gardoise en matière de lutte contre l'habitat indigne :



**Parc privé potentiellement indigne
Part du noyau dur dans le parc des
résidences privées
et des locataires dans le noyau dur**
(catégorie 7 et 8 avec un revenu inférieur à 70
% du seuil de pauvreté)

SHC

Date d'édition : 8 février 2019
Echelle : 1:400 000



62%

**Pourcentage des
locataires /secteur**

Source et date des données :
- © IGN - GEOFLA version 2.0
- Dihal - Cd Rom PPPI 2013
- Filocom 2015

% de noyau dur / nbre total
de résidences du parc privé

- Moins de 3 %
- De 3 à 6 %
- De 6 à 9 %
- De 9 à 12 %
- De 12 à 14 %

% des locataires / noyau dur

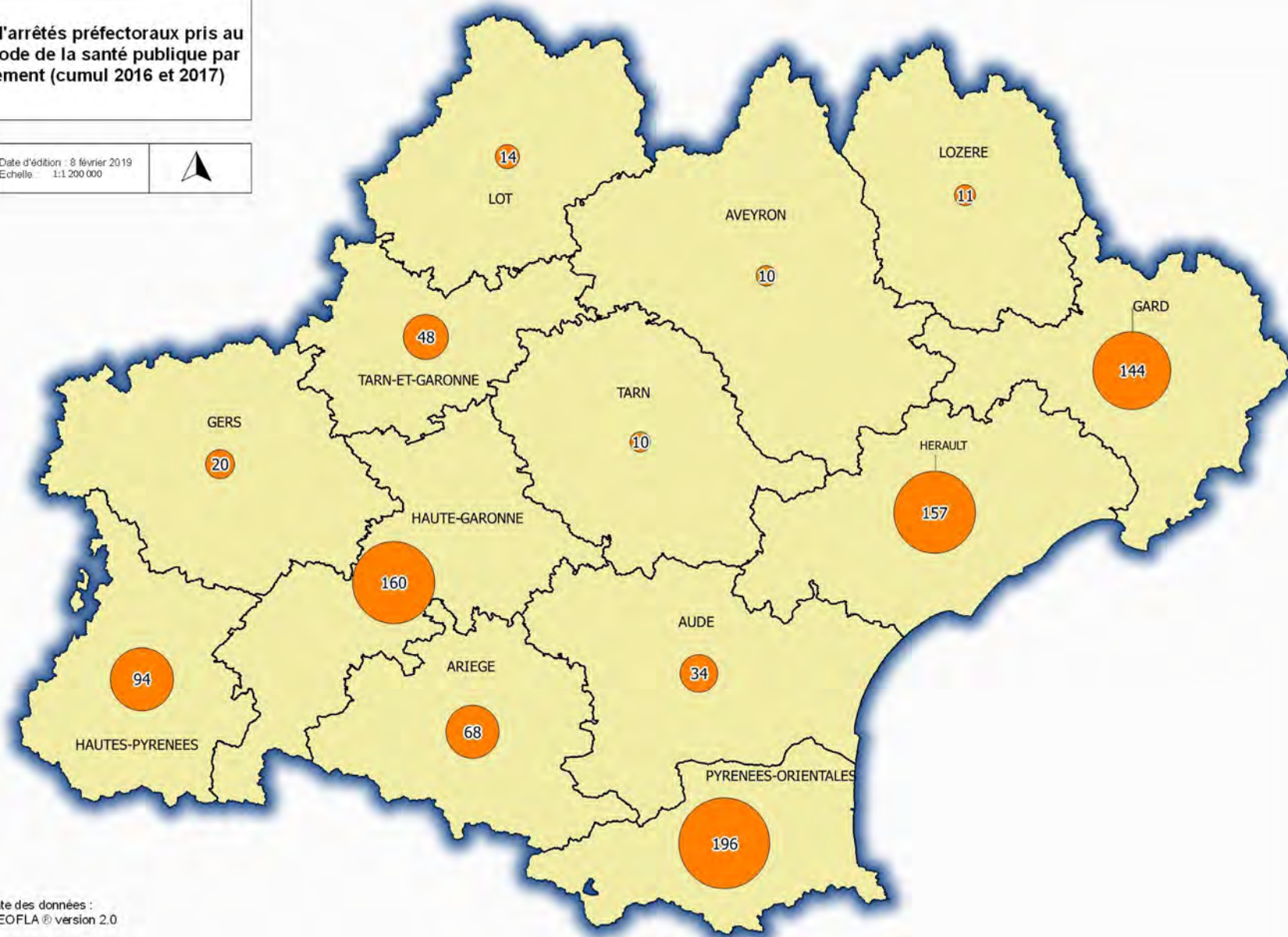
○ 40



Nombre d'arrêtés préfectoraux pris au
titre du code de la santé publique par
département (cumul 2016 et 2017)

SHC

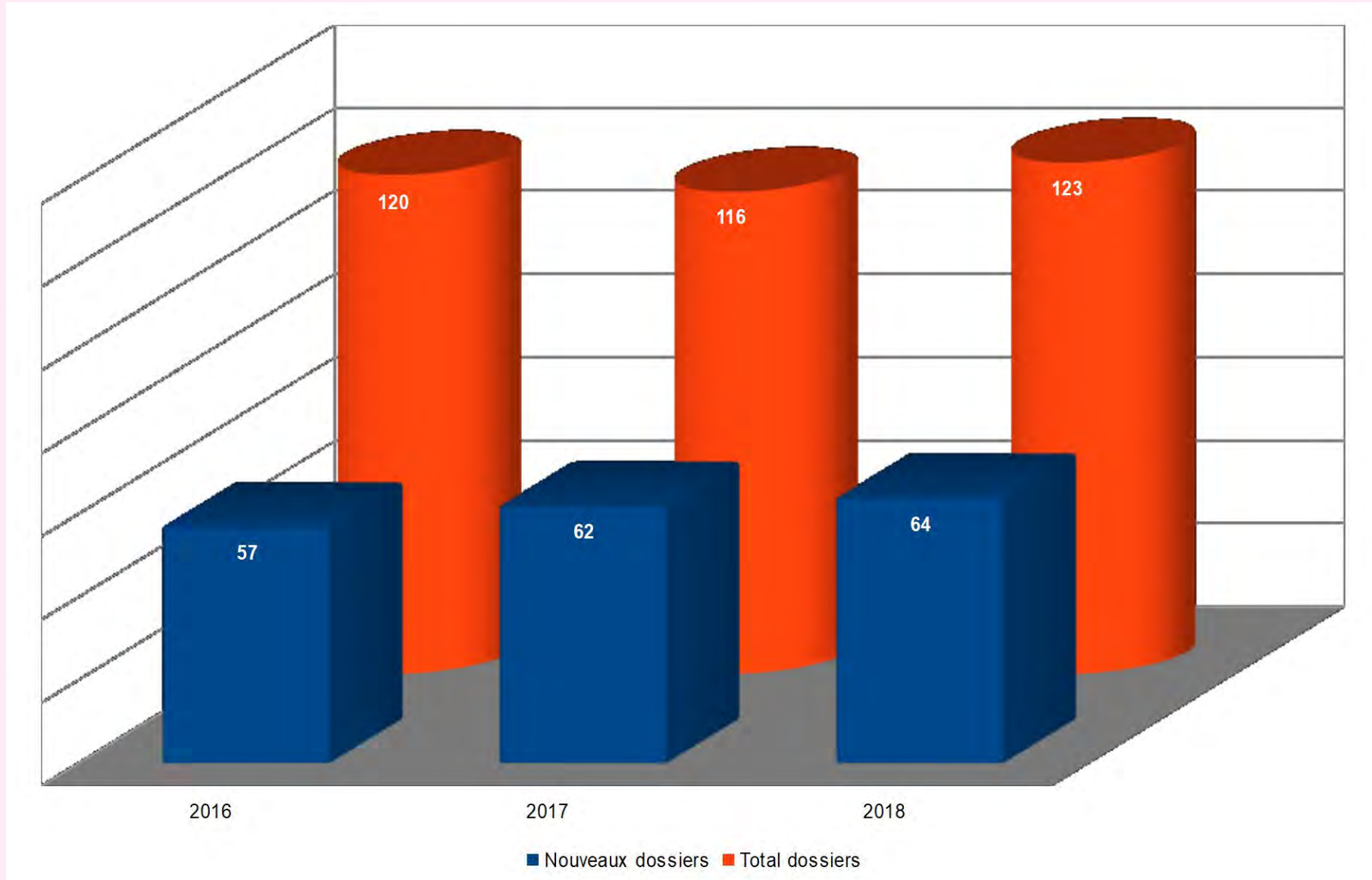
Date d'édition : 8 février 2019
Echelle : 1:1 200 000



Source et date des données :
- © IGN - GEOFLA © version 2.0



Nombre de dossiers examinés en PDLHI



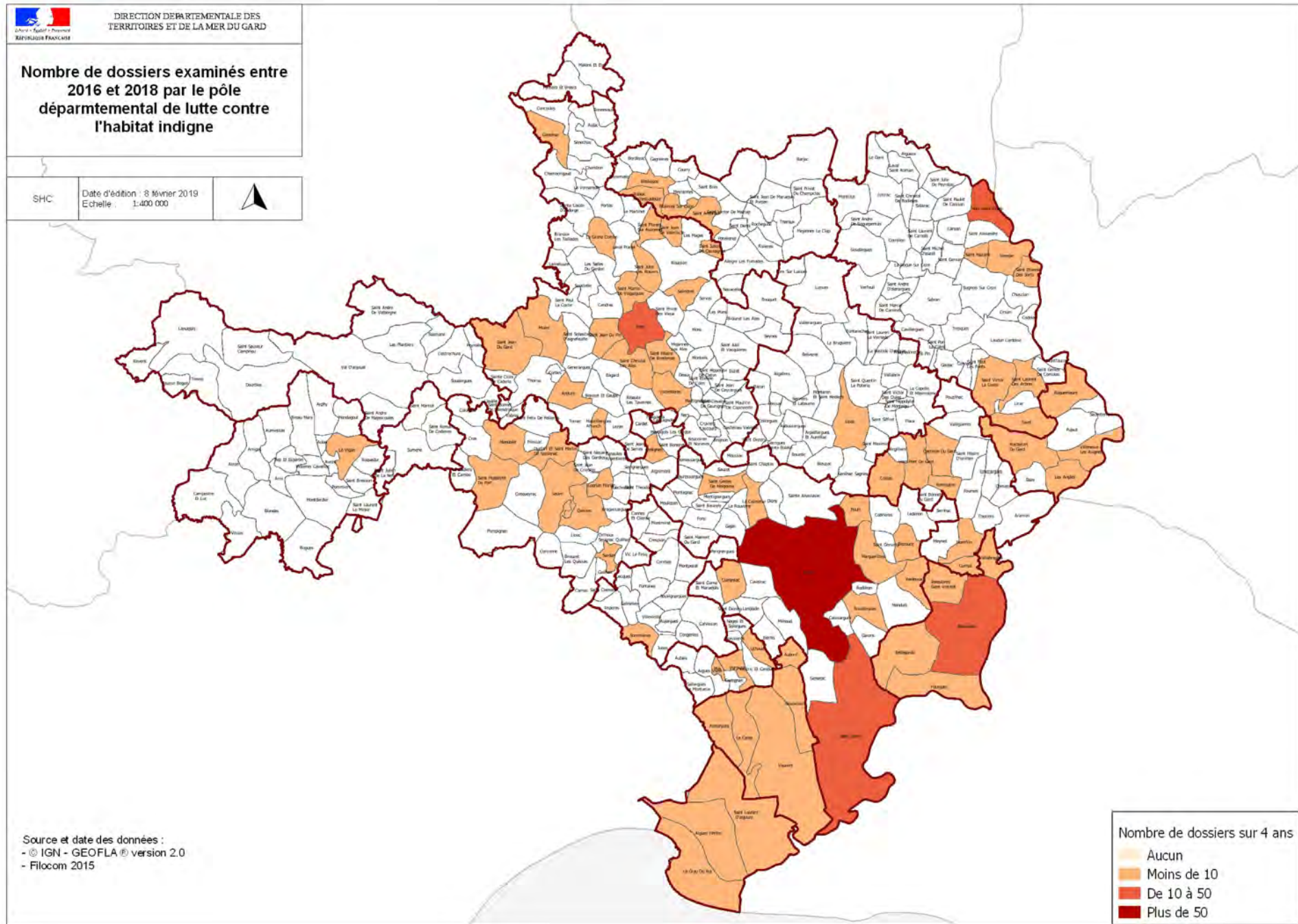


DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

**Nombre de dossiers examinés entre
2016 et 2018 par le pôle
départemental de lutte contre
l'habitat indigne**

SHC

Date d'édition : 8 février 2019
Echelle : 1:400 000



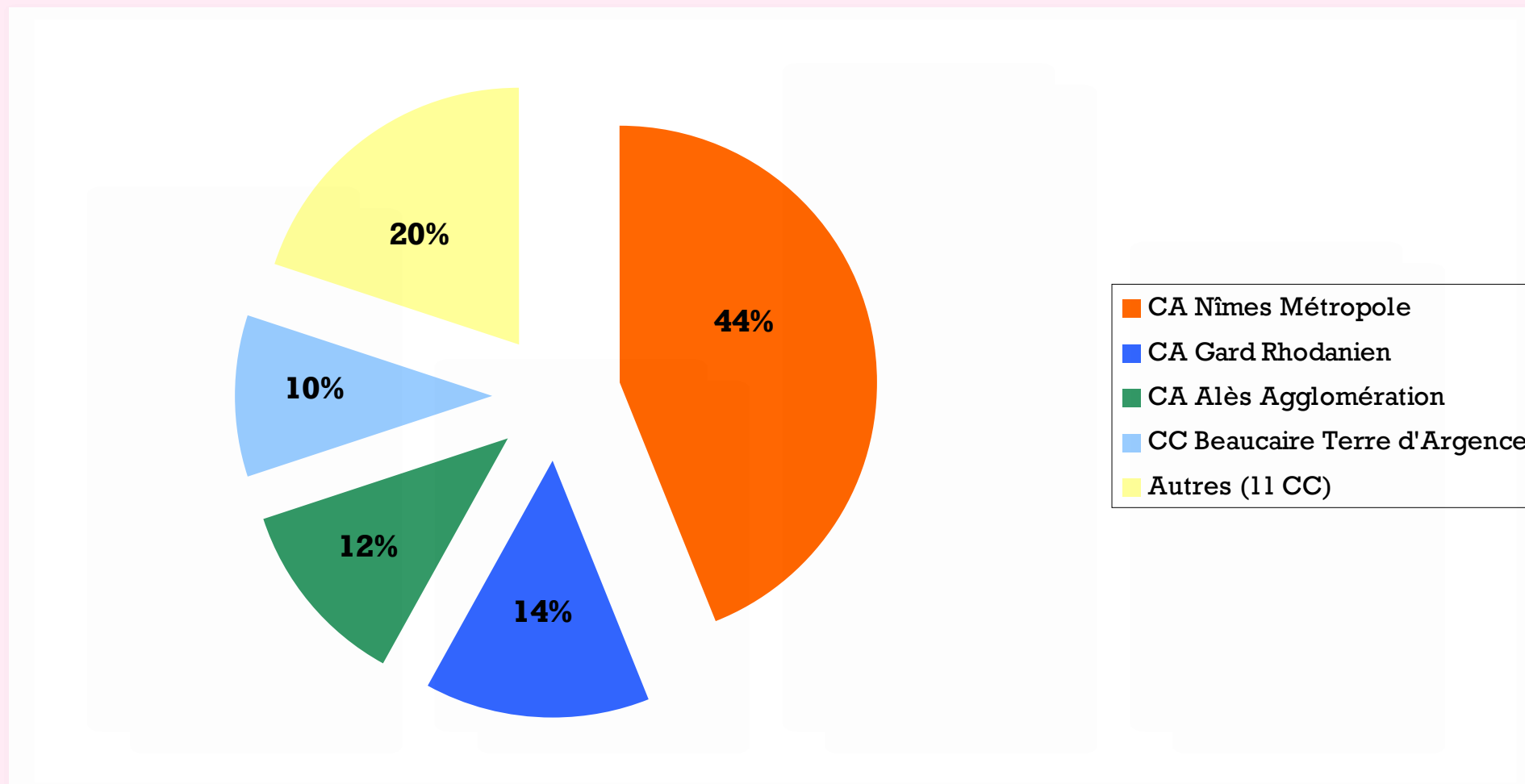
Source et date des données :
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0
- Filocom 2015

Nombre de dossiers sur 4 ans

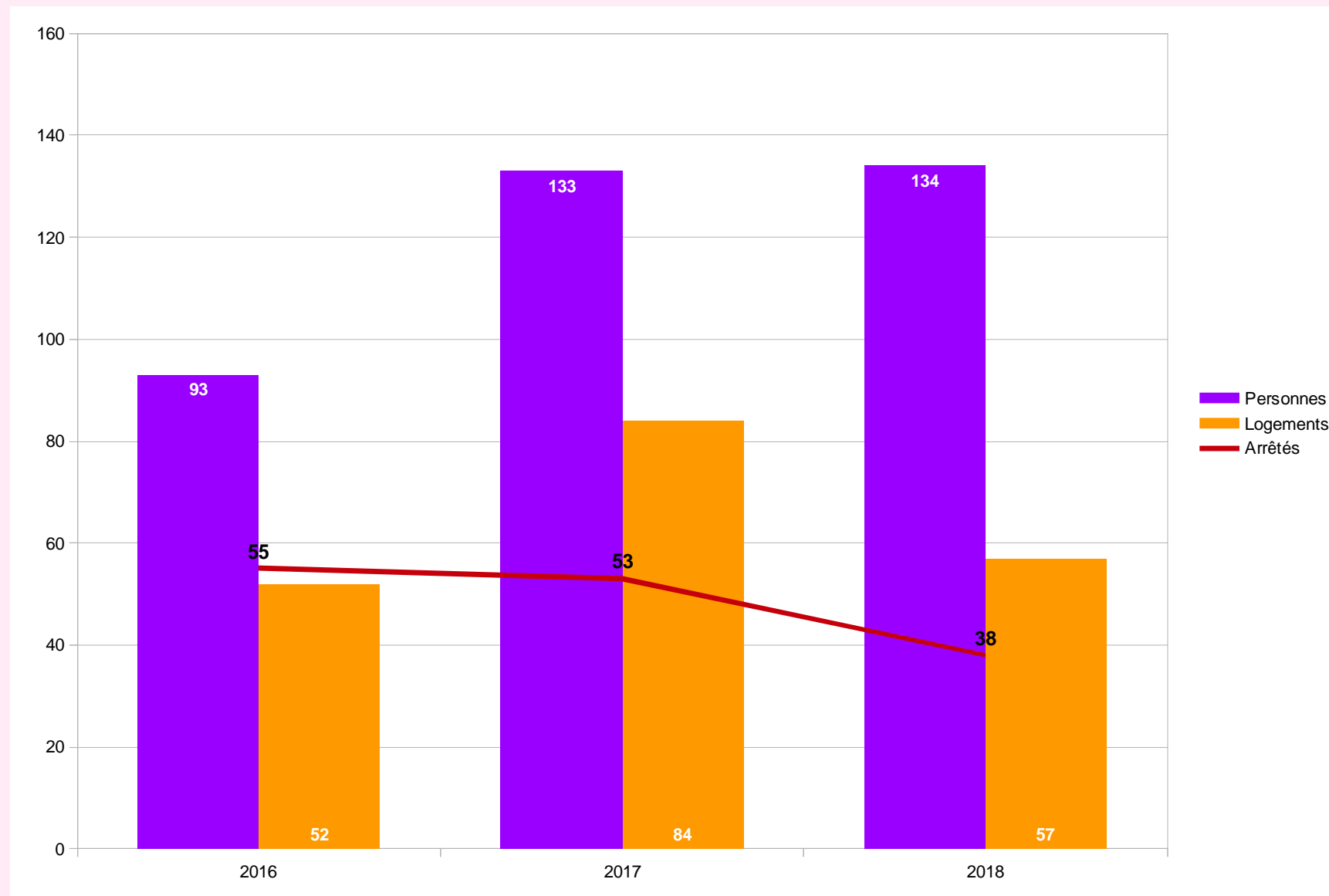
- Aucun
- Moins de 10
- De 10 à 50
- Plus de 50



Répartition par EPCI du nombre d'arrêtés préfectoraux (cumul 2016, 2017 et 2018)



Nombre de personnes et de logements touchés par les arrêtés d'insalubrité





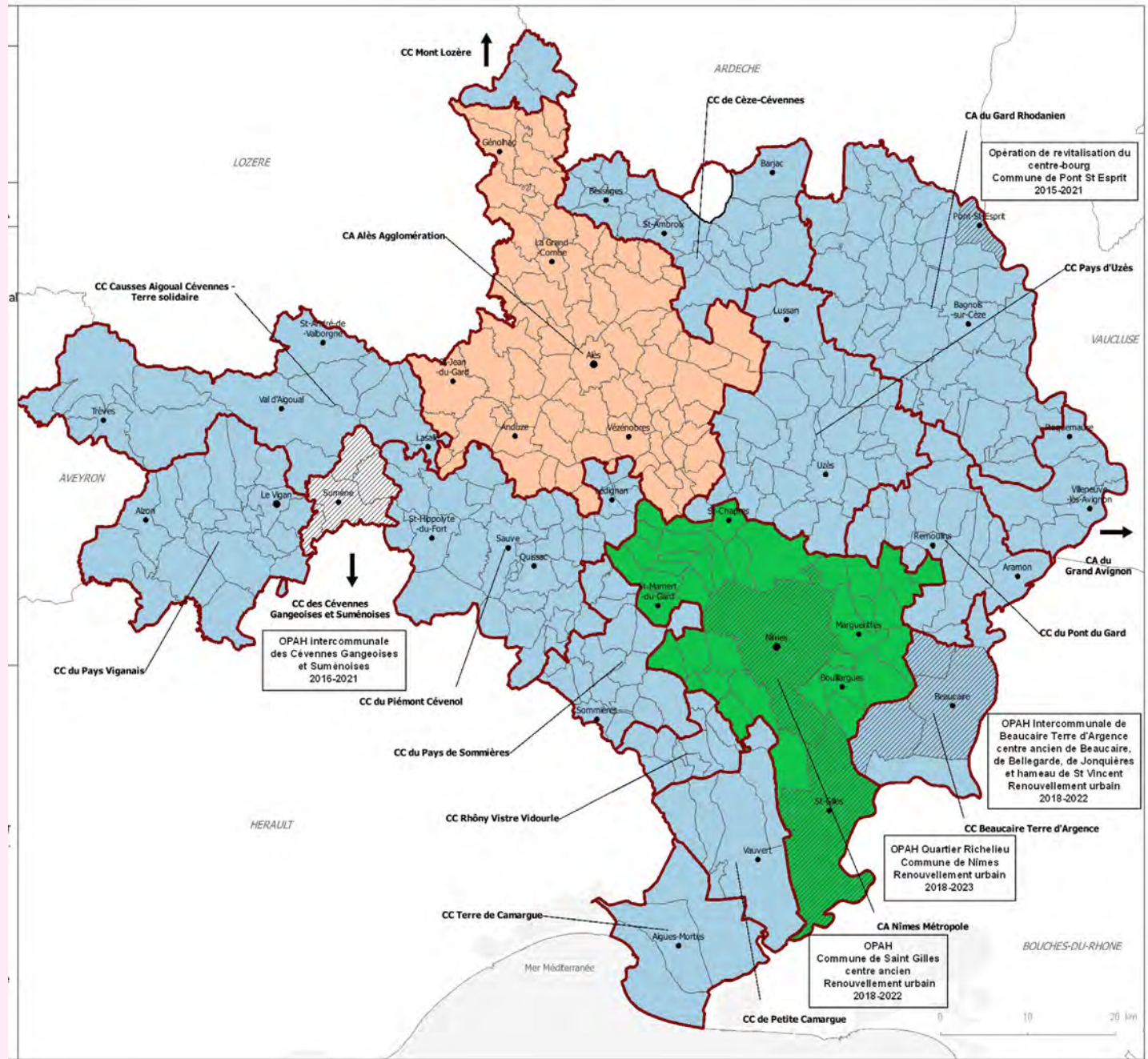
Comité Responsable
12 avril 2019

Le PDLHI et les dispositifs d'intervention dans le parc privé







Bilan des interventions (opérateurs sociaux et techniques)



Dispositifs d'intervention dans le parc privé



Bilan 2018

	PIG Habiter Mieux Nîmes Métropole	PIG Insalubrité Conseil Départemental	OPAH Pont Saint Esprit	OPAH St Gilles	Alès Agglo	Total
Diagnostics techniques	4  <small>Agir pour un habitat digne et durable</small>	10  <small>SOLIDAIRES POUR L'HABITAT</small>	10  <small>Agir pour un habitat digne et durable</small>	1 		25
Diagnostics sociaux	2  <small>Agir pour un habitat digne et durable</small>	19 	8  <small>Agir pour un habitat digne et durable</small>	2 		31
Accompagnement social	7  <small>Agir pour un habitat digne et durable</small>	14 	1 	1 	7	30



Le PDLHI – un rôle d’information et de sensibilisation :

- Intervention auprès des élus de la CA du Gard Rhodanien (mars 2018)
- Forum logement de Saint Ambroix / partenariat CAF (juin 2018)

The poster is for a forum titled "FORUM Bien vivre dans son LOGEMENT De Cèze Cévennes". It is scheduled for Wednesday, June 13th, from 9:30 AM to 5:00 PM, at the Salle du Tremplin in Saint-Ambroix. The poster is divided into several sections: "Conférences" (10h00) on "Qualité de l'habitat" and "Le logement décent et l'habitat indigne"; "Contact" information for the Communauté de Communes De Cèze Cévennes; "Animations enfants" (14h00) on "Savoir construire, aménager et habiter son logement, ça se pratique"; and "Les partenaires" which lists various organizations like SOIHA, CAPEB, and CAF. It also features a graphic of a house with a sun and a truck at the bottom.



Le PDLHI – un rôle d'information et de sensibilisation

En moyenne 170 signalements reçus à la DDARS
et la DDTM (animateur du PDLHI)

- transmission aux maires pour enquête /
et saisine CPLD
- réponse à des questions sur procédures



Comité Responsable
12 avril 2019

Perspectives pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PLHI)

- Améliorer le partenariat avec la MSA.
- Poursuivre les actions de sensibilisation à la lutte contre l'habitat indigne auprès des communes et EPCI.
- Poursuivre l'action engagée auprès de la CCI (agences immobilières).

Mise en œuvre de la circulaire du 8 février 2019 dont :

- Mise en œuvre d'un plan départemental pluriannuel (2019/2021) de lutte contre l'habitat indigne.
- Mise en place de Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD-LHI) sur territoires exposés.



Les immeubles menaçants ruines

Enquête réalisée en janvier 2019 auprès de toutes les mairies
61 % taux de réponses
(217 / 353 communes)



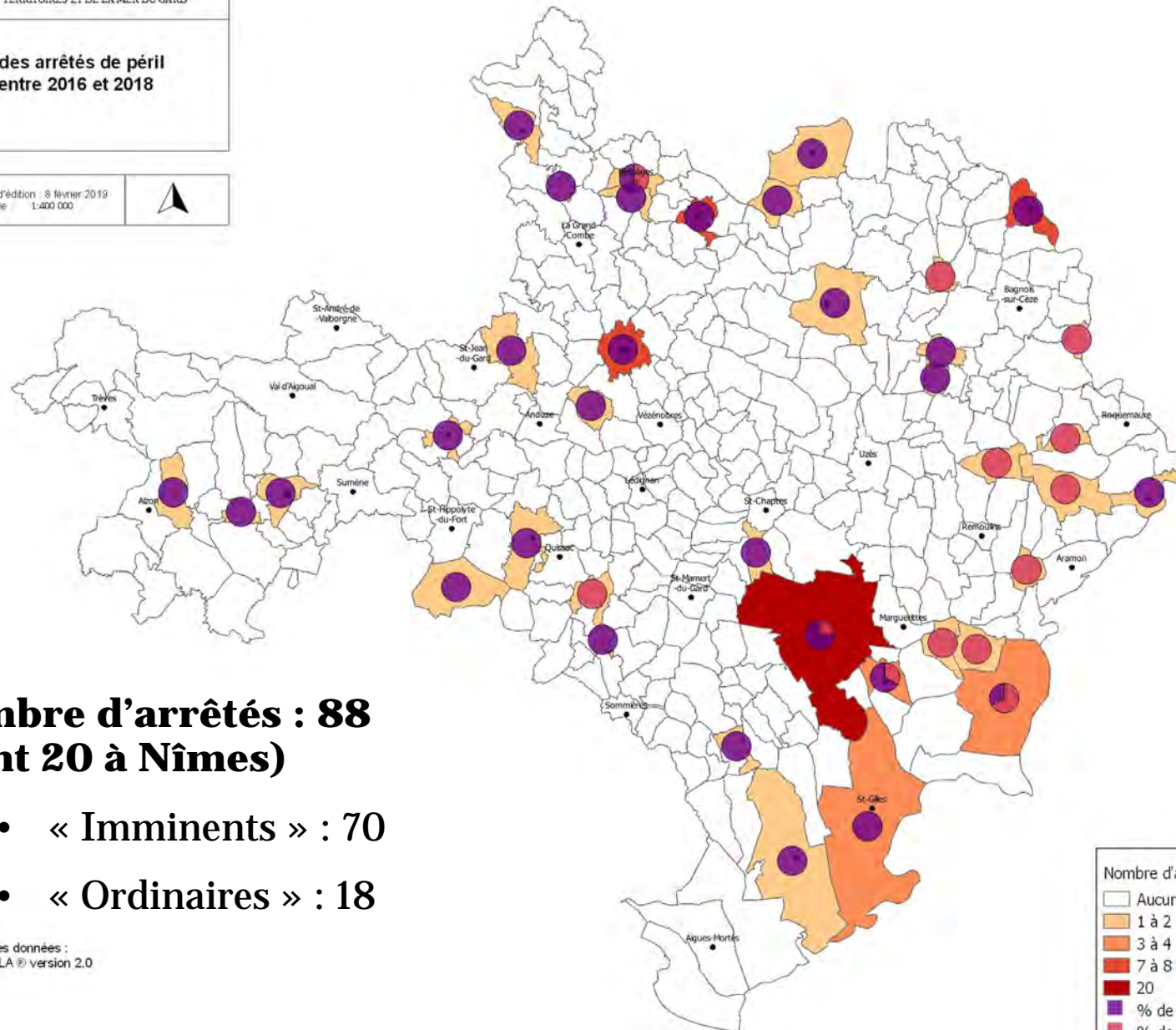


Bilan des arrêtés de péril pris entre 2016 et 2018

SHC

Date d'édition : 8 février 2019

Echelle : 1:400 000



**Nombre d'arrêtés : 88
(dont 20 à Nîmes)**

- « Imminents » : 70
- « Ordinaires » : 18

Source et date des données :
- © IGN - GEOFLA © version 2.0
- Filocom 2015

Nombre d'arrêtés pris entre 2016 et 2018



Comité Responsable
12 avril 2019

Point sur le péril: Témoignage de la ville de Nîmes





Comité Responsable
12 avril 2019

Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne (PLHI)

**La mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire
pour les édifices menaçant ruine**



Directrice Protection publique, Chantal BAUBY

Comité Responsable
12 avril 2019



Ordre du jour :

- Pouvoirs de police spéciaux du Maire
- Péril imminent
- Péril ordinaire
- Travaux d'office
- Substitution copropriétaire défaillant
- Hébergement/relogement



Pouvoirs de police spéciaux du Maire

Réglementation :

- Péril imminent

- L.511-3 CCH : **mesures provisoires** nécessaires pour garantir la sécurité, notamment, l'évacuation de l'immeuble.

- Péril ordinaire

- L.511-2 CCH : réparations nécessaires pour **mettre fin durablement au péril** ou les travaux de démolition



Péril imminent

• Expertise :

- Saisine du **tribunal administratif** pour nomination d'un expert
- **Constat** de l'état des bâtiments dans les 24h
- Préconisations de **mesures** de nature à mettre fin à l'imminence du péril

• Arrêté municipal :

- **Mesures provisoires** nécessaires pour garantir la sécurité avec ou sans évacuation de l'immeuble
- **Délai** pour la réalisation
- **Notification** au syndic, ou propriétaire(s) et affichages en façade et mairie

• Carence :

- **Constat** de carence fin délai fixé travaux/hébergement
- Travaux d'office/hébergement



Péril imminent

En chiffres en 2018 :

- **7 arrêtés de péril imminent**
- **12 arrêtés municipaux d'interdiction de pénétrer** totale ou partielle d'un immeuble, préalablement à l'engagement d'une procédure de péril imminent;
- **4 arrêtés de mainlevée** de procédure :
 - 2 dossiers de péril imminent,
 - 2 dossiers d'interdiction de pénétrer.



Péril ordinaire

• Contradictoire:

- Procédure contradictoire par **mise en demeure** avec délai, mini 1 mois?
- Réparations nécessaires pour **mettre fin durablement au péril** ou les travaux de démolition, mesures pour préserver les bâtiments contigus, hébergement ou relogement

• Arrêté municipal :

- **Réparations** nécessaires pour mettre fin durablement au péril ou les travaux de démolition, mesures pour préserver les **bâtiments contigus, hébergement ou relogement**
- **Délai** pour la réalisation
- **Notification** au syndic, ou propriétaire(s) et affichages en façade et mairie



Péril ordinaire

- **Astreinte lois Alur et Elan :**
 - Montant max de **1 000€/jour** de retard
 - **Montant progressif** dans le temps
 - **Recouvrement** des sommes par trimestre échu
- **Carence :**
 - **Constat** de carence : fin délai fixé travaux/hébergement
 - **Arrêté municipal de mise en demeure** travaux : délai mini 1 mois
 - **Constat** de carence : travaux d'office ou substitution copropriétaire(s) défaillant(s), hébergement/relogement



Péril ordinaire

En chiffres en 2018 :

- **1 arrêté de péril ordinaire ;**
- **2 arrêtés de mise en demeure d'exécution de travaux**
- **2 arrêtés de mainlevée de péril ordinaire des années antérieures**



Travaux d'office

En chiffres :

Procédure habitat indigne	Année d'exécution travaux d'office	Montant engagé	Année de recouvrement	Procédure recouvrement	Montant recouvré
Péril imminent	2015	7977,44€	2018	Titre de recette notaire succession	7977,44€
Péril ordinaire	2017	32440,95	2018	Titre de recette notaire succession + subvention ANAH NM	32440,95€ + 13915 €



Substitution copropriétaire défaillant

- **Saisine par syndic** : PV AG, calendrier appels de fonds, récapitulatifs impayés, attestation de défaillance, état descriptif de division, liste copropriétaires...
- **Notification décision** au syndic et au(x) copropriétaire(s) défaillant(s)
- **Inscription hypothécaire** : arrêtés, constats de carence, docs du syndic...
- **Subventions ANAH** : 50% HT hors mesures d'urgence
- **Financement quote-part** travaux et émission titre(s) de recettes
- **Inscription hypothécaire** : durée 10 ans
- **Arrêté mainlevée** : maintien PSI jusqu'à remboursement créance



Comité Responsable
12 avril 2019

Hébergement / relogement

- **Subvention FARU** 75% TTC durée max 6 mois :
Lettre demande de subvention avec montant TTC sollicité, descriptif sommaire de l'opération, fiche récapitulative demande subvention, justificatifs dépenses...
- **Instruction** éligibilité/complétude DDTM : transmis DGCL
- **Arrêtés ministériel et préfectoral**, transmission au DDFP
- **Versement** du fond
- **Réalisation** de l'hébergement/relogement
- **Recouvrement de la créance** sur les propriétaires défaillants : remboursement subvention

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE POUR LE RELOGEMENT D'URGENCE	
COMMUNE/EPL/GIP :	
INSTRUCTEUR DE LA DEMANDE :	
DÉCISION DU MAIRE OU DU PREFET JUSTIFIANT LES TRAVAUX:	
<input type="checkbox"/> Arrêté municipal <input type="checkbox"/> Arrêté préfectoral <input type="checkbox"/> Attestation	
ADRESSE DE L'IMMEUBLE	
DESCRIPTIF ET MONTANT DES TRAVAUX	
PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR	
<input type="checkbox"/> La lettre de saisine de la commune, l'EPL ou le GIP <input type="checkbox"/> Descriptif sommaire de l'opération <input type="checkbox"/> Arrêté municipal <input type="checkbox"/> Attestation <input type="checkbox"/> Arrêté préfectoral <input type="checkbox"/> Les justificatifs des dépenses	
Montant TTC de la subvention sollicitée :	
<input type="checkbox"/> La subvention accordée à déjà été engagée <input type="checkbox"/> La subvention accordée constitue une dépense prévisionnelle	
Date, nom et signature du demandeur (commune, EPL ou GIP) :	





7^{ÈME} PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION
POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Comité Responsable
12 avril 2019

Le traitement des situations d'incurie dans le département du Gard

Qu'est ce que l'incurie ?

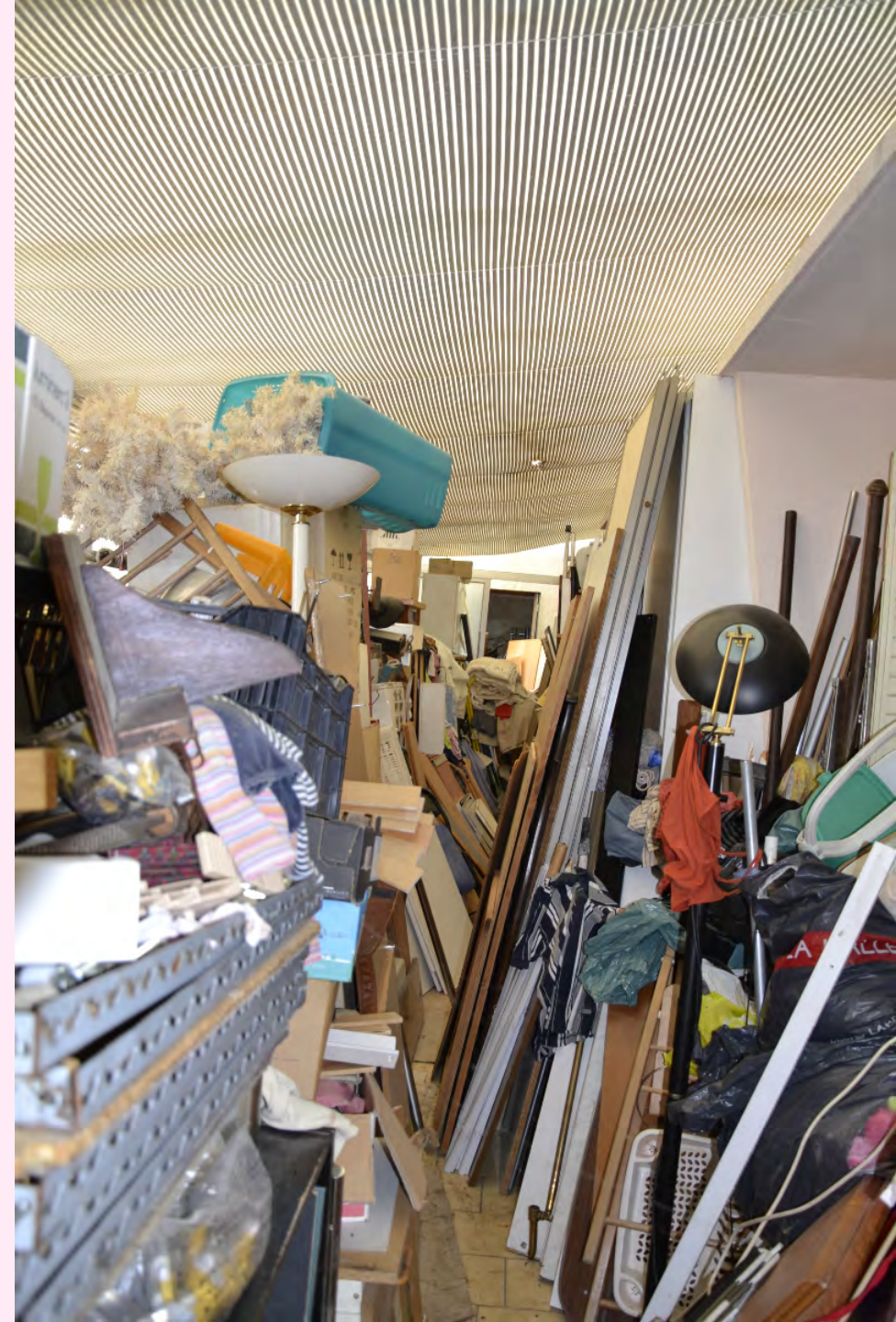
L'incurie est étymologiquement l'absence de souci de soi (et ou d'autrui), **signe de perturbation de la santé mentale.**

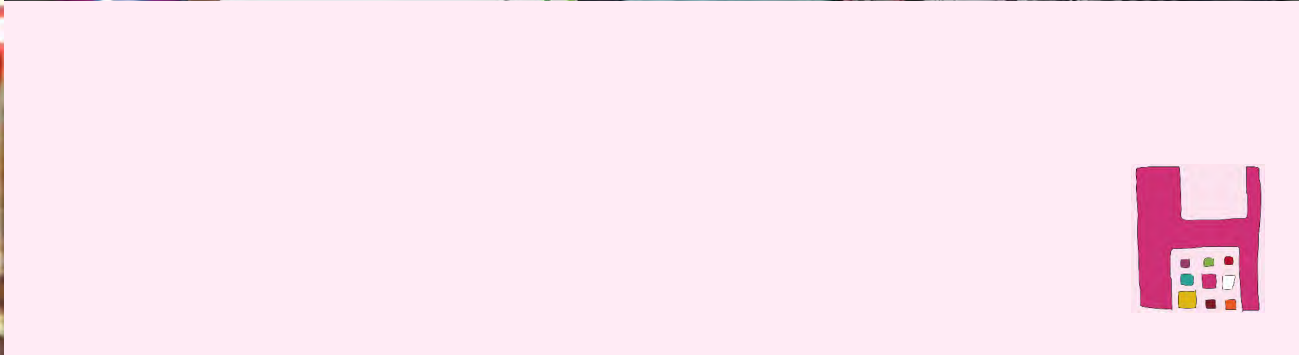
À la croisée :

- d'états de **souffrance** psychique et sociale (rupture du lien social),
- de **dégradation de l'état de santé,**
- de **pathologies psychiatriques...**

Dans l'habitat, la personne occupe son logement de façon inadaptée mettant en danger sa santé ou sa sécurité et celles des voisins







Par nature, ces situations sont :

- **difficiles à repérer** (isolement, enfermement, déni, fuite)
- **difficiles à traiter** (contact, accès au logement, multiplicité des intervenants et des mesures à mettre en œuvre)
- **difficiles à suivre** (durabilité des solutions et des mesures mises en œuvre).

=> mise en échec des réponses de droit commun et notamment des outils de la lutte contre l'habitat indigne.



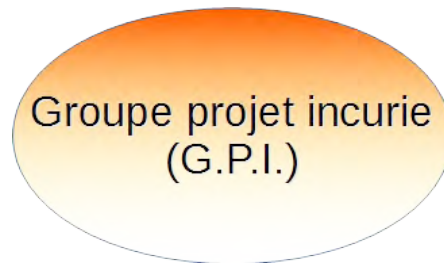
Notre stratégie :

- Mettre en place un **lieu ressources** d'échanges, de partage d'expérience
- Mettre en place au niveau local le cadre d'une **intervention partenariale de proximité**
- Faire connaître et apporter aux partenaires les **moyens d'intervention du PLHI et du PDALHPD**
- Apporter des **moyens complémentaires** dans le cadre de besoins spécifiques (ex : expérimentation financement ARS)
- **Ne pas laisser ces personnes en souffrance** sans une main tendue



2017/2018 : Mise en place d'une première organisation de travail qui couvre l'ensemble du département.

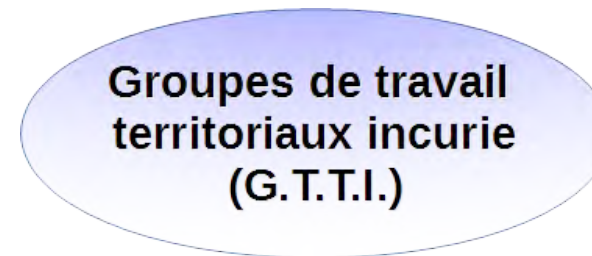
Pilotage départemental



**1 GPI pour
l'ensemble du
département**

**1 réunion par
semestre**

Partenaires territoriaux



**3 à 4 réunions par an
sur chaque territoire
permettant de réunir
tous les partenaires
locaux et les
représentants
départementaux.**



Les situations examinées concernent :

- Tout type de statut d'occupation (locataires parc social, parc privé, propriétaires, habitat précaire).
- Tout type de public en situation financière précaire ou non.
- Le secteur rural et le secteur urbain.
- Majoritairement des personnes vivant seule.



Notre constat :

- **Chaque situation est singulière** et nécessite un traitement particulier ainsi qu'une adaptation du partenariat à mobiliser.
- **L'alliance de « l'aller vers » avec un accompagnement et des mesures coercitives** permet de faire évoluer certaines situations.
- **Le temps de travail** sur les situations peut aller de **quelques mois à plusieurs années**.
- Le pilotage de cette **action** est **chronophage** (recherche d'information, formalisation des réunions...).



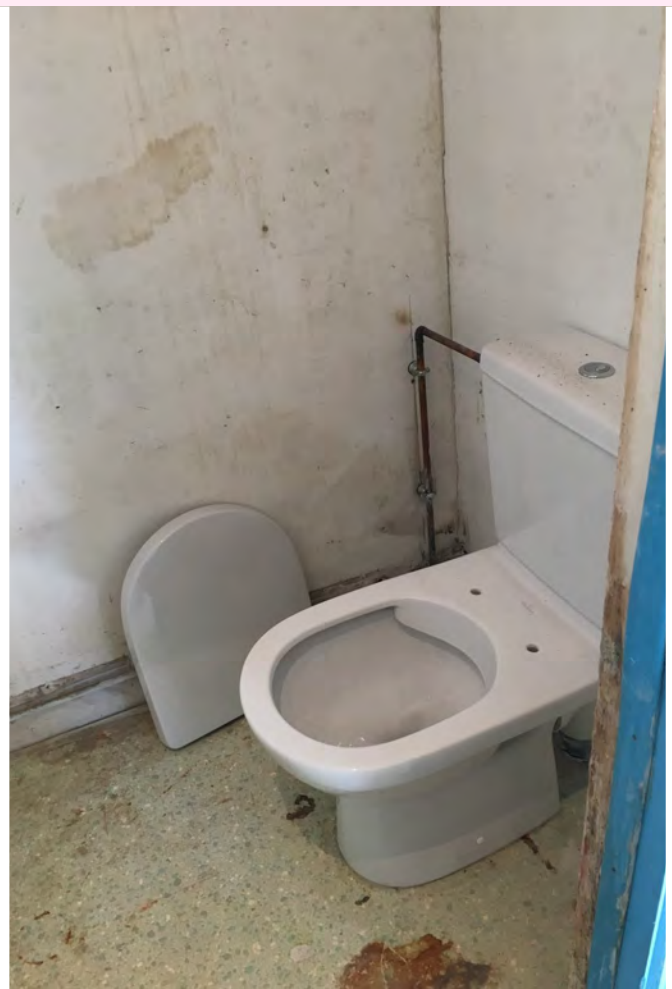
Illustrations à partir d'une situation « résolue »



**Commune rurale de 1200 habitants ou Mme A, 65 ans, bénéficiaire du RSA, vie seule.
Maison dont elle est propriétaire, très dégradée, manque d'entretien, présence de nombreux chats**



Après concertation des partenaires dans le cadre de l'incurie: intervention du PIG Habiter Mieux pour mise en sécurité après désencombrement, intervention d'une aide ménagère et stérilisation des chats



Bilan : Sur 53 situations d'incurie examinées jusqu'au 31/12/18

26 situations sont toujours en cours de concertation.

27 situations ne sont plus en cours de concertation :

- **17 situations ont été « résolues »** par une sortie d'incurie : désencombrement, mise en place de mesures d'aide à la personne, mesure de protection majeur, relogement par un bailleur social, travaux réalisés grâce au programme « Habiter Mieux », entrée en établissement (service géronto psychiatrique, EHPAD)
- Cependant un réexamen est toujours possible à la demande des intervenants
- **6 situations ont été orientées en PLHI** pour procédure d'insalubrité
- **4 situations sont clôturées** : décès, impossibilité de rentrer en contact, départ du logement sans nouvelle adresse



Traitement des situations d'incurie Perspectives :

- Pour 2019 poursuite des actions mises en place
- Réponse au projet ARS 2019 : « Aller vers », Habitat Indigne et/ou Incurie
- Cohérence avec les actions du Contrat local de santé (CLS) de la Ville de Nîmes
- Formation partagée des acteurs





7^{ÈME} PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Comité Responsable
12 avril 2019



Service Local d'Intervention pour la Maîtrise des Energies (SLIME)

Bilan et perspectives





7^{ÈME} PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Comité Responsable
12 avril 2019

Film de présentation du SLIME



Le dispositif **SLIME** : Service **L**ocal d'**I**ntervention pour la **M**âîtrise de l'**E**nergie

- Un programme d'action de **maîtrise de l'énergie**
- En faveur des **ménages modestes**
- **Piloté par les collectivités** territoriales
- Pour organiser les **actions de lutte contre la précarité** énergétique en massifiant le repérage
- Financé en partie grâce aux **Certificats d'Economie d'Energie**, au Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion et le soutien de la Fondation Abbé Pierre



Le dispositif SLIME

Intègre systématiquement 3 étapes :

Repérer =>

1. L'organisation du repérage des ménages en situation de précarité énergétique

Diagnostiquer =>

2. Un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages

Orienter =>

3. L'orientation des ménages vers des solutions durables et adaptées pour sortir de la précarité



Le Comité Local d'Intervention pour la maîtrise des énergies (CLIME)

Organisation dans le Gard

*Il existe 4 CLIME sur
l'ensemble du
Département*

Mobilisation des acteurs de l'habitat, de l'énergie et de l'action sociale

Identification du qui fait quoi ? : cartographie des acteurs sur le territoire

- Une charte de fonctionnement





7^{ÈME} PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION
POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Comité Responsable
12 avril 2019

Bilan SLIME
du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2018

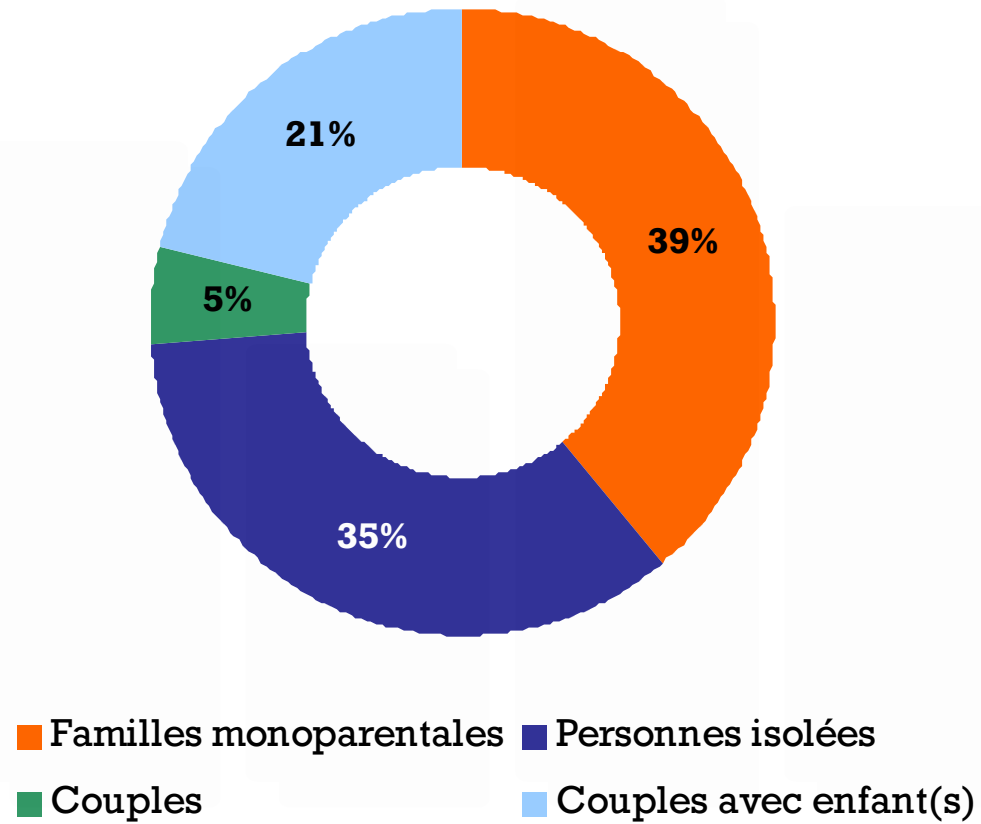
Le Service Local d'Intervention à la Maîtrise des énergies SLIME depuis 2017

- 394 diagnostics réalisés par l'ALG, la Clède et le SEP
- 788 visites à domicile
- 15 Comités locaux d'intervention à la maîtrise des énergies (CLIME) avec une moyenne de 25 partenaires

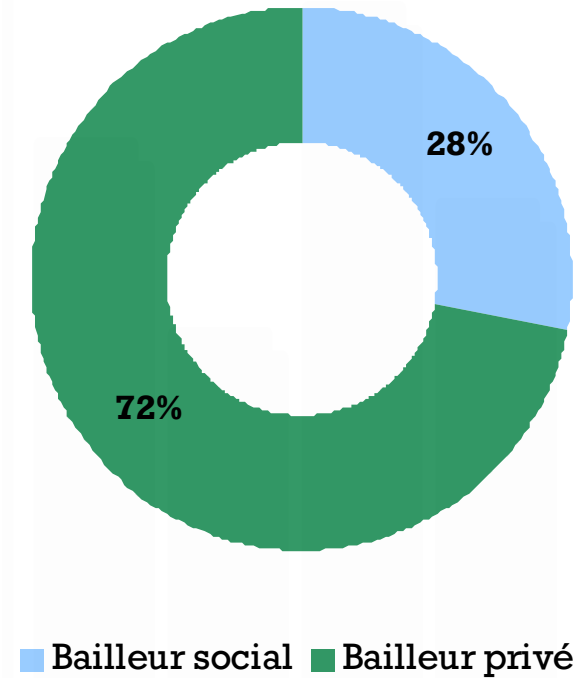
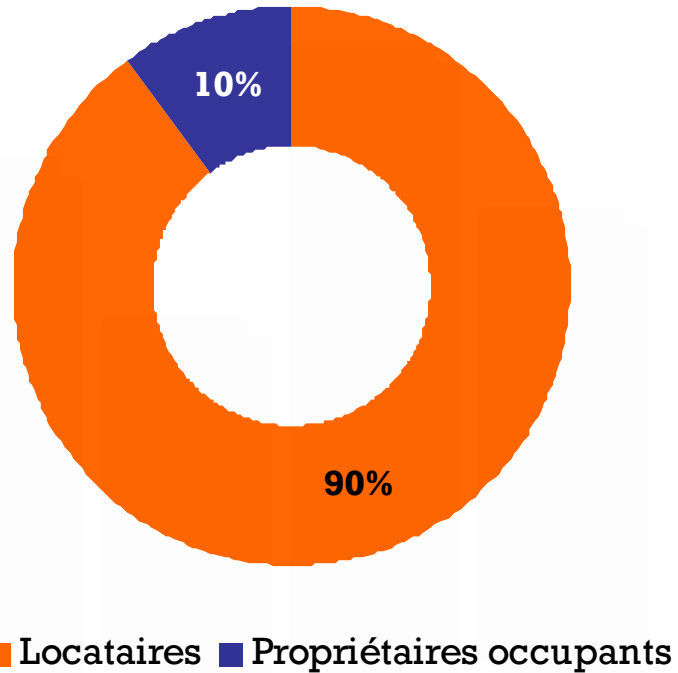
Communication : un flyer, une vidéo, une charte de fonctionnement des CLIME



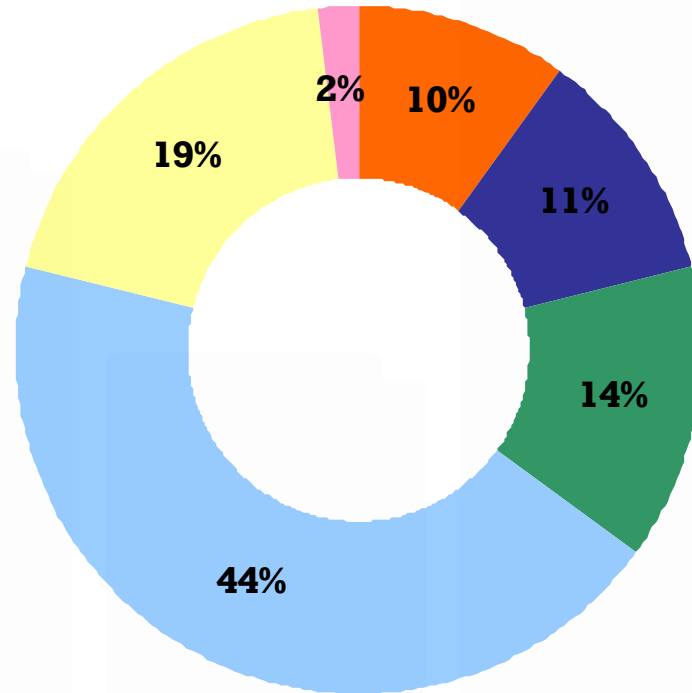
Composition familiale



Statut d'occupation du logement et type de bailleurs



Statut du ménage



■ Demandeurs d'emploi ■ AAH / person invalidité / maladie ■ Retraités
■ Bénéficiaires RSA ■ Salariés ■ Autres

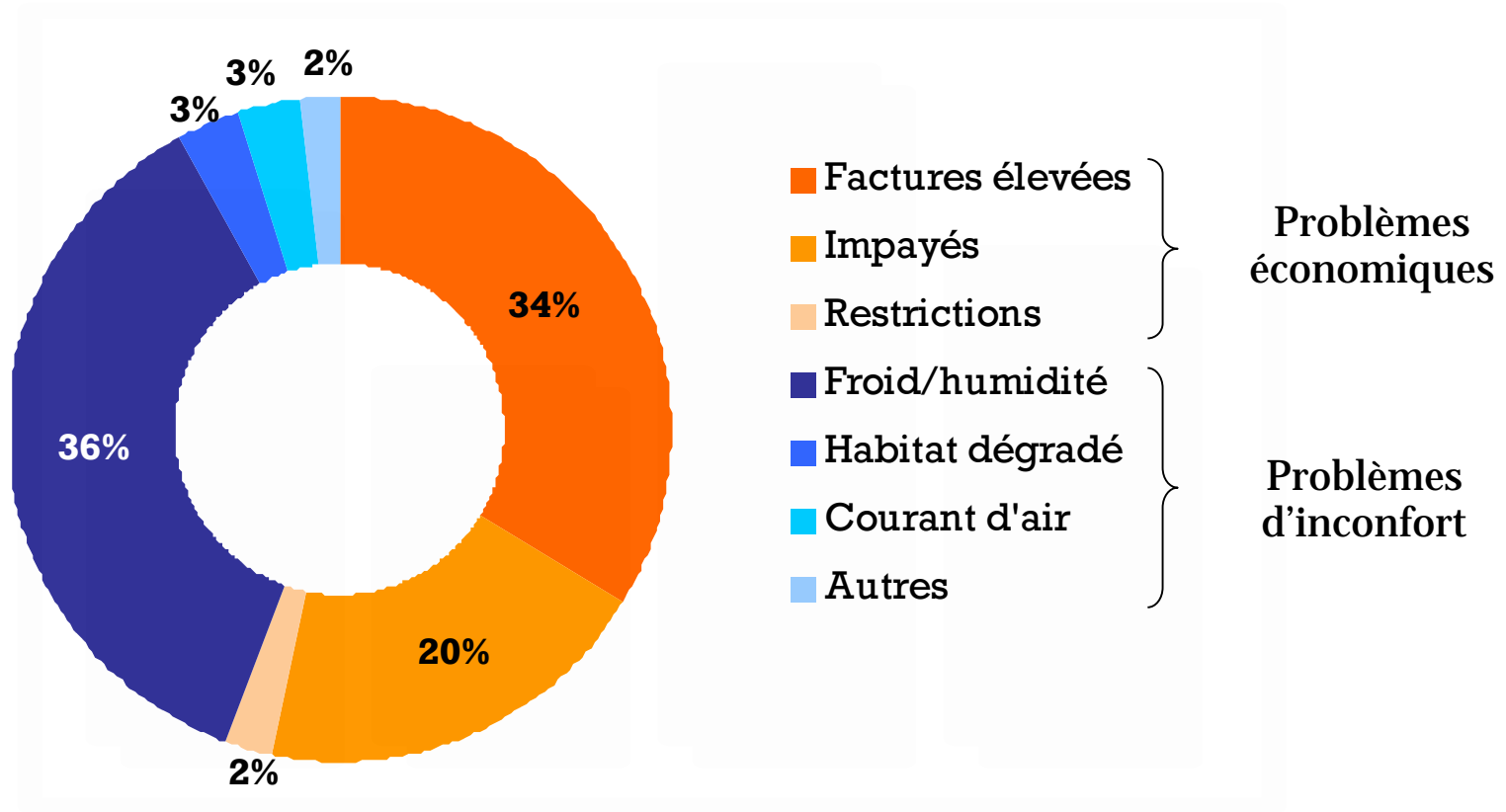


Les lanceurs d'alerte

LANCEUR D'ALERTE	Demande Totale	%
ASSOCIATIONS ASLL	16	4%
AUTRES ASSOCIATIONS	28	7%
AUTRES SERVICES SOCIAUX	13	3%
BENEFICIAIRE	31	8%
CCAS	23	6%
Services Sociaux du Département	279	72%
TOTAL	390	100%



1^{ères} problématiques avancées par le ménage



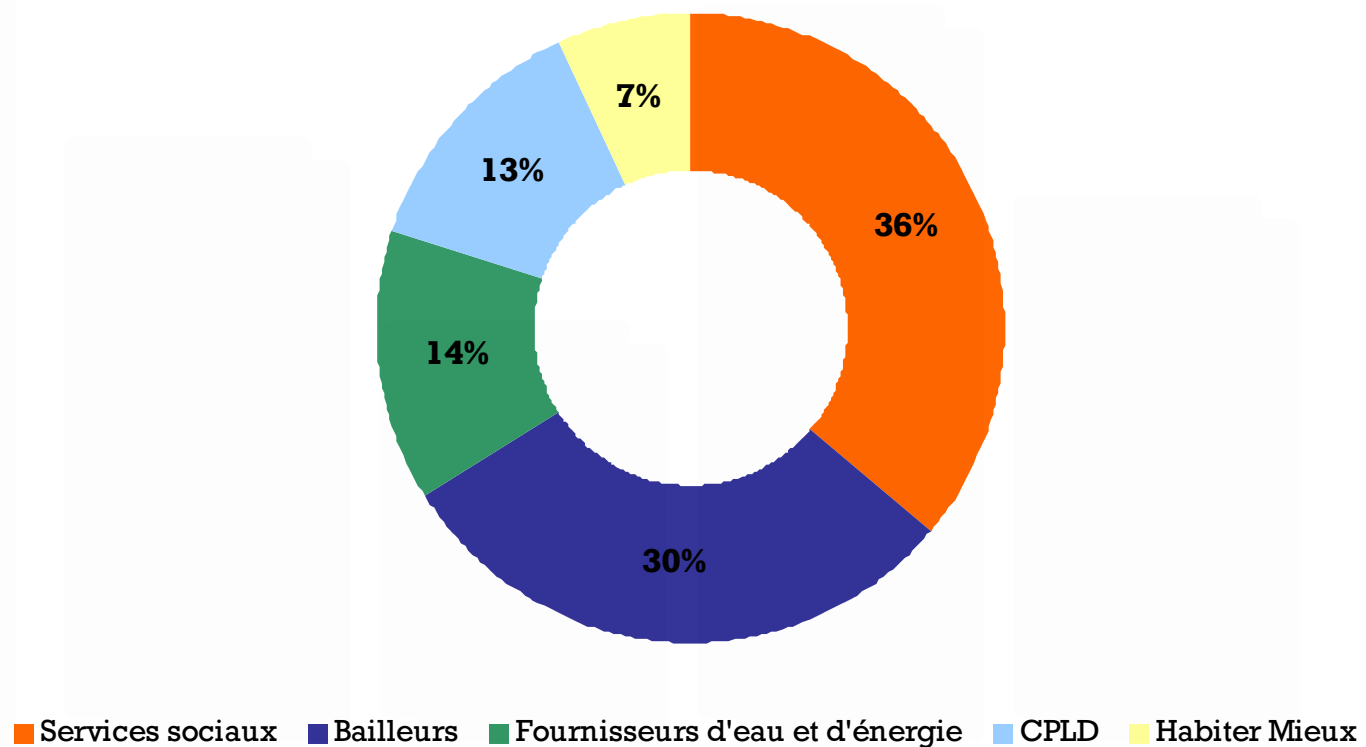
Diagnostic, préconisation et orientation du chargé de visite

Préconisations	Nb de ménages concernés	% des ménages concernés (choix multiples)
Ecogestes	264	70%
Travaux	197	49%
Equipement, maîtrise des consommations	153	40%
Eco équipement	165	31%
Relogement	14	4%
Autres	11	4%
Total	804	



Diagnostic, préconisation et orientation du chargé de visite

Les orientations :





7^{ÈME} PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Comité Responsable
12 avril 2019

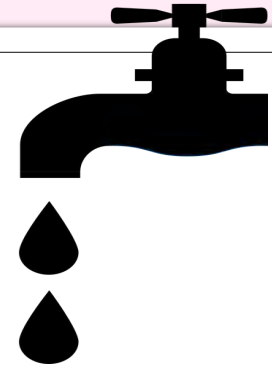
Valorisation des actions menées en parallèle des CLIME

Les Partenariats

Grâce au SLIME et CLIME des partenariats locaux ont émergé :

- **Bailleurs sociaux**
- **CPLD, CAF, DDTM**
- **Compagnons bâtisseurs**
- **Association Unis-cité**
- **CCAS**
- **Fournisseurs énergie et eau**
- **Opérateurs Habiter Mieux**
- **Collectivités locales**





En appui du SLIME possibilité d'une aide complémentaire au FSL Charges pour le maintien des fournitures d'énergie

Engagement paiement raisonnable entre les ménages et les fournisseurs d'énergie

- En 2018 : 26 dossiers étudiés pour 24 622 € d'impayés
- Aide du FSL de 250 euros par mois.



Partenariat SLIME/CPLD 2018

- Suite à un diagnostic du SLIME **19 dossiers ont été déposés auprès de la CPLD**
- **8 décisions de la CPLD** orientent le ménage vers un SLIME en complément d'un diagnostic Décence





7^{ÈME} PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION
POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Comité Responsable
12 avril 2019

Service Local d'Intervention pour la Maîtrise des Energies (SLIME)

Perspectives

Perspectives : Améliorer l'évaluation qualitative du dispositif

- Démarrer l'évaluation auprès des ménages rencontrés par un entretien téléphonique ou en présentiel avec les personnes
- Mettre en place un dispositif d'évaluation qualitatif
- Renforcer le partenariat SLIME/Partenaires CPLD
- Mettre à disposition une cartographie dynamique des partenaires





7^{ÈME} PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Comité Responsable
12 avril 2019

QUESTIONS DIVERSES